

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 novembre 2025 décide :

| | |
|--------------------|--|
| ACTE ADMINISTRATIF | DELIBERATION POUR ADOPTION |
| Acte 146-2025 | Pour Télécom Saint-Etienne, modification du DU « Préparation Ingénieur Roanne » qui devient le DU « Tremplin Cycle Ingénieur Signaux, Données et Décisions » |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification du DU « Préparation Ingénieur Roanne » qui devient le DU « Tremplin Cycle Ingénieur Signaux, Données et Décisions » pour Télécom Saint-Etienne

Document annexé.

A Saint Etienne, le 21 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 21

POUR : 33

CONTRE : 00

ABST : 0

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

Tremplin Cycle Ingénieur Signaux, Données et Décisions

Composante de rattachement :

TELECOM Saint-Etienne

Statut de la demande

Modification



Soumission du dossier à la CFVU du :
21/11/2025

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

- ◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

| Année universitaire | Inscriptions principales | | Inscriptions secondaires | | Abandon éventuels | Nombre de certifiés ou de diplômés |
|---------------------|--------------------------|----|--------------------------|----|-------------------|------------------------------------|
| | FI | FC | FI | FC | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

- ◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Modification demandée de la mention pour une meilleure lisibilité lors de la candidature en lien avec la future formation ingénieur de type FISEA sur le campus roannais : « DU Tremplin Cycle Ingénieur Signaux, Données et Décisions » remplace « DU Préparation ingénieur Roanne ».

◆ Responsables

| Responsable Pédagogique (porteur du projet) | | |
|---|--------|-------------------------------------|
| NOM | Prénom | Courriel |
| SAUVIAC | Bruno | Bruno.sauviac@univ-st-etienne.fr |
| NOUVELIERE | Lydie | Lydie.nouveliere@univ-st-etienne.fr |
| | | |

| Responsable Administratif | | |
|---------------------------|--------|------------------------------------|
| NOM | Prénom | Courriel |
| MALOTAUX | Sophie | Sophie.malotaux@univ-st-etienne.fr |
| | | |
| | | |

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Ce DU est associé à la création d'un diplôme d'ingénieur sur le site de Roanne, porté par Télécom Saint-Etienne. Le nouveau diplôme d'ingénieur accrédité par la Commission des Titres d'Ingénieur (ouverture sept. 2026) est réalisé avec le partenariat de l'IUT de Roanne et le laboratoire LASPI.

Le DU a pour vocation de fournir des compléments de formation en mathématiques, en physique et en informatique pour aider à suivre correctement le cycle ingénieur. De plus, les titulaires de ce DU auront une voie d'accès spécifique pour candidater à cette nouvelle formation d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne sur le site de Roanne.

La formation s'adresse à des étudiants inscrits à l'UJM sur le site de Roanne, en BUT GIM, RT ou en licence SPI. Elle se déroulera avec un suivi sur deux années (BAC+1, BAC+2). Le diplôme sera validé à la fin de la seconde année.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

La formation dispensée vise à consolider les acquis en mathématiques, physique et informatique, afin de permettre une poursuite d'études réussie en cycle ingénieur.

◆ Objectifs pédagogiques

1. Renforcer les compétences en mathématiques, afin de développer la capacité à résoudre des problèmes complexes, tout en améliorant les aptitudes en modélisation mathématique et en analyse de données.
2. Approfondir les connaissances en physique, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de plusieurs domaines, pour acquérir des compétences solides en interprétation des résultats et en modélisation mathématique de la physique.
3. Disposer de bases solides en informatique, permettant de s'adapter aisément à la découverte de nouveaux outils et langages essentiels à la modélisation, au traitement des données et à l'automatisation de tâches d'analyse.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Le LASPI est un laboratoire d'appui doté de plateformes expérimentales permettant de sensibiliser l'étudiant du DU aux aspects signaux, données, modélisation physique et mathématique, interprétabilité et outils de l'ingénieur tout en lui conférant une culture de la recherche et de l'innovation.

◆ Caractéristiques de la formation

| | | |
|---|--|--|
| Niveau d'études | <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle | |
| Capacité d'accueil | Minimum (seuil d'ouverture) : Maximum : 24 | |
| Public cible Cf Annexe 2 | <input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue | |
| Inscription secondaire | La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? oui pour la formation initiale | |
| Attendus ou Prérequis | Niveau d'entrée minimal : BAC Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : | |
| Modalités de candidature | Autre (à préciser) Candidature spontanée suite à la présentation de la formation aux publics cibles. | |
| Durée de la formation | Pluriannuelle | |
| Modalités pédagogiques | Présentiel | |
| Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences | Contrôle continu intégral | |
| Session de rattrapage | non | * si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés. |
| Stage | non | |
| Projet | non | |
| Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit | non | |
| Soutenance orale | non | |

Compléments d'information :

| | |
|---|------------|
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) | non |
| Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) | non |
| Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) | non |
| Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) | non |

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Modifications demandées :

- Redistribution des EcUE/UE par semestre et année du DU, en conservant le déroulement sur les S2, S3 et S4.

| Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i> | Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif | Volumes horaires | | | Crédits (Facultatifs) | Coefficients (Facultatifs) |
|---|---|------------------|------------|----|-----------------------|----------------------------|
| | | CM | TD | TP | | |
| Mathématiques 1 | Obligatoire | | 20 | | | 2 |
| Physique 1 | Obligatoire | | 10 | | | 1 |
| Mathématiques 2 | Obligatoire | | 30 | | | 3 |
| Physique 2 | Obligatoire | | 20 | | | 2 |
| Informatique | Obligatoire | | 20 | | | 2 |
| Totaux | | | 100 | | | 10 |

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

| | |
|---|--|
| <p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p> | <p>Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20.</p> <p>Pour chaque enseignement, l'équipe pédagogique précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités d'évaluation de l'enseignement dont elle a la charge et le mode de calcul de la note finale. Chaque enseignement comptabilisera au moins deux évaluations.</p> <p>Une fois tous les enseignements de la formation terminés (fin de 2^{nde} année) une moyenne générale pondérée sera calculée (cf. coefficients).</p> <p>Pour obtenir le diplôme, le candidat devra avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et ne pas avoir de note finale dans un enseignement inférieure à 8/20.</p> |
|---|--|

Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage

(préciser si identiques ou différentes de la session principale)

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

| Tarif FI (€) | | A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés. |
|--|--|---|
| Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> | Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné | |
| 100€ la 1 ^{ère} année 150€ la 2 ^{ème} année | | |

| Tarif FC (€) | | A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés. |
|--|--|---|
| Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i> | Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i> | |
| 1 000€ la 1 ^{ère} année 1 500€ la 2 ^{ème} année | 500€ la 1 ^{ère} année 750€ la 2 ^{ème} année | |

| | |
|---|-------------------|
| Visa du contrôleur de gestion du : | 18/03/2025 |
| Adopté au conseil de composante du : | 11/12/2025 |

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

*A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.*

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.
